



BULLETIN MUNICIPAL
« L'Echo d'Etalans » N° 32
La Vie et les activités de la commune

Etalans sur le net : <http://www.etalans.com>

ETAT CIVIL

DECES

07 Février 2002 : Hélène GIRARDET
12 Février 2002 : Ginette FOURNERET

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 8 février 2002

Tous les membres sont présents sauf Mme Françoise PIQUARD excusée

**Compte rendu de la Commission
Aménagement du Territoire**

Plan de déneigement

Après explication du plan de déneigement actuel par les employés communaux, le déneigement des rues sera réalisé de la manière suivante :

- parking de la gare, rue de la Gare jusqu'au domicile du docteur, rue du Champ de Foire, rue des Acots, rue des Granges direction mairie,
- dégagement des rues permettant d'accéder aux trois entrées/sorties principales (Besançon, Pontarlier, Valdahon), accès chez VIEILLE et place de la poste,
- accès aux services publics (ramassage scolaire, école...) (rue d'Oupans...),
- déneigement quartier par quartier,
- fermes isolées.

Plaine-chaux / Guy VAUTHIER

Mr VAUTHIER propose à la commune d'acheter les chemins communaux situés sur les parcelles de PLAINE-CHAUX dont il a fait l'acquisition dernièrement.

La commune ne souhaite pas voir diminuer l'accessibilité à ses terrains communaux situés derrière Combe la Grise ainsi qu'au bois de Combe la Grise. La commune lui accorde de déplacer les

chemins en limite de propriété, le bornage et les travaux restant à ses frais.

La commune lui demande également de continuer à louer les terrains à la pastorale tant qu'il n'y a pas de changement de destination.

Déclaration de travaux

Mr CLAUDET Albert : installation d'un velux : avis favorable.

Nouveau quartier sous Oupans

Définition des nouvelles rues : création de 3 nouvelles rues : rue des Courbes Pièces, rue de la Bruyère et rue des Frênes.



**Bulletin imprimé sur
papier recyclé
(faites-nous par de
vos commentaires).**

Lotissement

Lotissement nouveau quartier sous Oupans

Le nouveau dossier est en mairie. L'enquête publique aura lieu du 25 février au 26 mars. Sans autre problème, les travaux pourront débuter vers le 15 avril.

Voie nouvelle

La subvention de 27 % est accordée. Le montant du devis va passer en appel d'offre prochainement. L'accès sur la grande rue, près du garage Tournoux, fera l'objet d'un ralentisseur.

Eclairage

Une subvention de 40 % est accordée.

Adduction d'eau

Une demande de subvention sera faite au syndicat.

Divers

- Proposition d'appeler la place de l'Eglise « Place des Anciens Combattants ».

- Le drainage de l'eau pluviale de la rue des vergers et du hangar communal est en cours. Ce travail est réalisé par les employés de la communauté de communes.

- Le bureau de la communauté de communes propose d'augmenter de 2 % le taux d'imposition.

- Réunion avec Mrs LHOMMEE, COURGEY et les futurs locataires des locaux commerciaux de la maison LAPOIRE le 27 février à 15 heures pour modification des plans intérieurs.

- La vente de bois du 1 février à Champagnole (270 stères de bois de papier et 50 m³ de bois déclassé) s'est élevée à 4 293.90 Euros.

Devis

- Devis installation eau et sanitaire à la salle communale pour le CDEI.

- Devis éclairage terrain de foot par des ampoules plus performantes.

Ces devis sont acceptés par les élus.

Orientation budgétaire

Projet : - voie nouvelle,

- entretien voirie,

- maison LAPOIRE, appartements,

- mini-golf,

- Four de chauffe, salle des fêtes.

La séance est levée à 0 h 15.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au Vendredi 15 Mars 2002.

ECOLE

Les parents d'élèves, les enseignants et les municipalités d'Etalans et Fallérans sont heureux de vous annoncer le maintien de l'ensemble des classes du R.P.I. Etalans - Fallérans pour la rentrée 2002.

AUX RESPONSABLES D'ASSOCIATIONS

Nous vous rappelons que toute communication (agenda, information, ...) peut être diffusée dans nos colonnes. Merci de communiquer vos articles en mairie pour le 8 du mois.

GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ DE LA REVISION DU P.L.U.

Compte-rendu de la réunion n° 10
du 11 février 2002
à 14 H 30

Présents : Mmes, Mrs.

THIEBAUD	Maurice	Maire
COLIN	Jean-Marie	Adjoint
CUCHE	Claude	Adjoint
ROUSSEL	Jean-Marie	Adjoint et délégué à la C. de C.
GRAND	Nadine	Conseillère
BEPOIX	Delphin	Conseiller
BONNEFOY	Bertrand	Conseiller
FLEURY	Alain	Conseiller
PATER	Pierre	Conseiller
PHARIZAT	Henri	Conseiller
CANTENEUR	Bernard	Président de la C. de C. de Vercel
BOURDENET	C.	Délégué à la C. de C. de Vercel
PEDROCCHI	Jean-François	Délégué à la C. de C. de Vercel
JACQUOT	Sandrine	Agence Foncière
CORGINI	Maurice	Agence Foncière
RUDE	Christine	Subd. Valdahon DDE 25
AMIOTTE	H.	Subd. Valdahon DDE 25
DAVID	Pierre	DDE 25/SAT/BEP/AU
TERREAUX	Christian	Atelier d'Urbanisme

Excusés : Chambre d'Agriculture
DDAF

Ordre du jour :

- PLU
- SCOT
- Zone d'activités
- Questions diverses

L'objet de cette réunion visait principalement le devenir de la commune d'Étalans :

- Vis à vis des projets de développement et d'aménagement supra-communaux,
- Vis à vis de l'évolution du Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration.

À l'ordre du jour donc ont été abordés :

- Les zones d'activités envisagées sur le site de la commune.
- Les aspects administratifs et juridiques liés aux directives de la loi SRU (SCOT).
- L'avancement du PLU, zonage en particulier.

Maurice CORGINI a rappelé qu'il y a lieu aujourd'hui de préciser le calendrier relatif à l'avancement du document d'Urbanisme Local (PLU), intégrant les secteurs d'activités envisagés ; les dispositions supra-communales qui se préciseront dans un avenir proche permettront l'évolution et la mise en conformité du PLU simultanément à son élaboration.

Christian Terreaux a rappelé l'état d'avancement du PLU.

Toutes les analyses thématiques ont été effectuées par le bureau d'étude Initiative concernant l'Environnement et par le bureau d'étude Ambiance Art concernant l'Urbanisme.

Les précisions attendues, qu'elles portent sur les zones d'activités en périphérie (Département) ou sur l'aire de service liée à la RN 57 (Etat), ont conduit à entreprendre les études du PLU aux stricts espaces du village d'Étalans.

L'absence de document d'urbanisme local met en péril le site composé d'espaces libres nombreux, insérés dans la trame bâtie. Les « vides » sont parfois impropres à toute urbanisation et il est urgent de définir des règles d'urbanisme pour préserver ces différents espaces, mais aussi pour respecter les principes et orientations de développement et d'aménagement définis dans la charte adoptée par les élus dès le début de l'année 2000.

La loi SRU impose aujourd'hui un PADD, lequel sera fondé sur ces éléments préalables.

Christian Terreaux : le PADD et le règlement doivent au final reprendre et traduire les différentes orientations de base, mais ne se substituent pas aux études particulières qu'implique l'article L 111-1-4

sur l'éventuelle ZA ou des études d'aménagement de détails sur la ZA ou l'aire de service.

Le zonage sur le village est en cours de finition, ceci sur la base des données numérisées fournies par la commune et sous l'application « SIG Arc View ».

Les pièces écrites sont en cours de rédaction et l'ensemble du document PLU devrait pouvoir être « Arrêté » par le Conseil

Municipal pour consultation des services d'ici à fin juin 2002.

Ndr! : Lexique des abréviations utilisées :

P.L.U. : plan local d'urbanisme

S.R.U. : schéma de règlement urbain

S.CO.T. : schéma de cohérence territoriale

P.A.D.D. : programme d'aménagement et développement durable

Z.A. : zone d'activité

AGENDA



□ Famille rurale :

- section théâtre enfants, représentation le samedi 4 mai à 20h30 à la salle des fêtes,
- C.L.S.H. du 8 au 12 avril 2002 (2^{ème} semaine de vacances),
- Animation bibliothèque autour du cirque le 20 avril, salle 8 espace Douge.

□ Don du sang

à la salle des fêtes de Nods de 16h à 19h :

- jeudi 18 avril 2002,
- jeudi 20 juin 2002,
- mardi 3 septembre 2002,
- mardi 5 novembre 2002.

□ Tennis

L'assemblée générale du Tennis Club aura lieu le samedi 6 avril 2002 à 18h à l'espace Douge.

□ Mairie

Dates d'ouvertures du secrétariat de mairie le samedi matin :

- 23 mars 2002,
- 06 et 20 avril 2002.

□ Heure d'été

Le passage à l'heure d'été se fera dans la nuit du 30 au 31 mars.

